

## QU'EST-CE QU'UNE PASS ?

Les PASS (**P**ermanence d'**A**ccès aux Soins de Santé) ont été instaurées dans les établissements de santé par la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

Leur mission est d'**accompagner les personnes en situation de précarité ayant besoin de soins.**

### Quels sont leurs objectifs ?



Amener les publics les plus démunis à entreprendre une démarche de soins en facilitant l'accès au système de santé via un accompagnement soignant et social adapté.



Informier et aider les patients dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits (couverture sociale, indemnités journalières...).



Lever les freins (financiers, administratifs, de mobilité, de logement...) qui empêchent la continuité des soins.

La finalité des PASS, est de **permettre un retour à un parcours de soins de droit commun.**

Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ? Échanger avec un professionnel ?

N'hésitez pas à nous contacter !

### CONTACTER LA PASS

Tél : 06 25 08 78 50

Mail : [pass@ch-redon.fr](mailto:pass@ch-redon.fr)

### VENIR À LA PASS

Centre hospitalier intercommunal Redon-Carentoir  
8 avenue Étienne Gascon  
35600 Redon



[www.ch-redon-carentoir.fr](http://www.ch-redon-carentoir.fr)



# LA PASS : FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS ET AUX DROITS

©CHRIC | COM-COH-083-002-NOVEMBRE 2021 | CREDIT PHOTO : FREEPIK



## QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA PASS ?

Si vous avez un **problème de santé**, si vous avez des **difficultés sociales**, la **PASS** est faite pour vous.

La PASS s'adresse aux **personnes en situation de précarité qui ont besoin de soins** mais ayant du mal à y accéder :

- **personnes sans couverture sociale** (couverture sociale inexistante ou incomplète) ;
- **personnes ayant des difficultés financières**, ne pouvant faire l'avance des frais (consultation médicale, médicaments...)
- **personnes sans résidence stable ou vivant dans un logement insalubre** ;
- **personnes en situation d'isolement social** ;
- **personnes ayant des difficultés administratives** ;
- **personnes étrangères en situation irrégulière**.

*Vos difficultés ne doivent pas vous empêcher de vous soigner.*

## QUE PROPOSE LA PASS DE REDON ?

### Consultation médicale

La PASS vous permet d'accéder à une **consultation médicale**, ainsi qu'aux **soins, examens et traitements** qui en découlent.

### Consultation sociale

La PASS vous permet de rencontrer un(e) assistant(e) social(e) qui fera le **point sur votre situation administrative et sociale**, vous **informera sur vos droits** (notamment en matière de couverture sociale), et vous **accompagnera dans vos démarches**.

### Coordination ville/hôpital

La PASS peut vous **orienter vers des partenaires médicaux libéraux, institutionnels et/ou associatifs** pour **coordonner** au mieux **votre prise en charge**.



L'équipe de la PASS de Redon est composée d'un médecin et d'un(e) assistant(e) social(e), qui reçoivent les patients en binôme ou individuellement.



## COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

La PASS est un lieu d'**accueil**, d'**écoute** et d'**accompagnement sanitaire et social** où vous pouvez venir **SUR RENDEZ-VOUS**.

Pour prendre rendez-vous, contactez le **06 25 08 78 50**.

Les consultations médicales ainsi que les entretiens sociaux se déroulent au **niveau 1**. L'accès se fait par l'entrée principale de l'établissement. À votre arrivée, **présentez-vous d'abord au bureau des entrées**.

En cas d'urgence, présentez-vous à l'accueil des urgences de l'hôpital.



## COMBIEN ÇA COÛTE ?

**Les consultations à la PASS sont GRATUITES.** En cas de soins médicaux et/ou d'hospitalisation, vous n'aurez pas de frais à avancer le temps de l'ouverture de vos droits.